

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-001 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La crèche associative « Ecoute s'il joue » demande le versement d'une subvention de 34 133,00 € pour mi-février 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'ajout, détaillé ci-dessus, de point à l'ordre du jour,

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-002 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2019

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 décembre 2019 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 décembre 2019.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-003 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 105,00 €, avant le vote du budget primitif 2020, pour l'acquisition de petits équipements divers afin de mettre le local ALSH de St Germain du Bel Air aux normes d'accessibilité,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 votes pour et 3 abstentions (Monsieur Léon CAPY – Madame Fabienne CHARBONNEL et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2019, avant le vote du budget primitif 2020 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Opération 106 « ALSH St Germain »

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Article 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » 105,00 €

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-004 : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SERVICE BATIMENTS ET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV)
Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Suite à la réorganisation du service bâtiment du pôle technique et du service sport, les missions du responsable des bâtiments sportifs ont évolué au travers de la gestion de l'usage des bâtiments sportifs et du matériel pédagogique, aussi la partie entretien sera désormais assurée par le service bâtiment du pôle technique.

En outre, le mi-temps d'animation sportive ne sera pas reconduit et sera remplacé par un agent technique pour l'entretien des bâtiments de la CCQB. Ce nouveau poste doit être complété par un mi-temps supplémentaire pour pallier au besoin de remplacement de l'agent en charge de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et au futur besoin en entretien pour le gymnase du Vigan qui sera mis à disposition des usagers à partir de septembre 2020.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Ainsi, il est proposé de recruter un agent contractuel à temps complet, sur une période d'un an, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 votes pour et 3 abstentions (Monsieur Léon CAPY – Madame Fabienne CHARBONNEL et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril 2020,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-005 : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE POLE NUMERIQUE

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Le Pôle Numérique, à compter du 1^{er} septembre 2019, a ouvert un Tiers Lieu Formation. Cet espace permet d'accompagner, par le biais de formations, les demandeurs d'emplois du territoire dans le renforcement ou l'acquisition de compétences, afin de favoriser un retour vers l'emploi.

Pour cette raison, le service est confronté à une montée en charge, et il convient de recruter un agent qui pourra venir en soutien du personnel actuel. Néanmoins, il n'est pas possible d'envisager un recrutement pérenne, sans recul sur le niveau de fréquentation de ce nouveau service.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 2, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel à temps complet, sur une période de 6 mois, du 11 février au 10 août 2020. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial, assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 votes pour et 3 abstentions (Monsieur Léon CAPY – Madame Fabienne CHARBONNEL et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- approuve le recrutement d'un agent d'animation contractuel à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité du service pôle numérique, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 6 mois, à compter du 11 février 2020,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-006 : CREATION DE DEUX POSTES DE CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE VOIRIE – SENTIERS DE RANDONNEE

Rapporteur : Michel CAMMAS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane possède, au sein de ses statuts, la compétence « Protection et Mise en valeur de l'environnement- Entretien et balisage des chemins de randonnées et circuits de découvertes ».

Dans ce cadre, et depuis 2016, la Communauté de Communes Quercy Bouriane réalise en interne ces travaux annuels d'entretien et de balisage des chemins. Pour des raisons d'efficacité liées au cycle de la nature, cet entretien doit être programmé sur la période de fin de printemps et début d'été, et ne peut donc pas être effectué par les agents de l'équipe voirie qui entament dans le même temps la campagne de PATA.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3 alinéa 2, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter deux agents contractuels à temps complet, sur une période de 3 mois, du 1^{er} avril au 30 juin 2020. Leur rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 votes pour et 3 abstentions (Monsieur Léon CAPY – Madame Fabienne CHARBONNEL et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- approuve le recrutement de deux agents contractuels à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité du service voirie, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} avril 2020,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-007 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Depuis 2004, la Communauté de Communes compte parmi son effectif, un agent nommé initialement en tant qu'agent d'entretien à temps complet, devenu à ce jour adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet.

Au vu de son ancienneté, ce dernier a été proposé à l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne.

Après étude du dossier, la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot a émis un avis favorable et l'agent a été inscrit sur liste d'aptitude à compter du 15 décembre 2019. Il est donc proposé de promouvoir l'agent à ce grade.

Ainsi, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 votes pour et 3 abstentions (Monsieur Léon CAPY – Madame Fabienne CHARBONNEL et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- valide la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2020,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESSEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-008 : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AAGV) DE GOURDON POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L.851 du Code de la Sécurité Sociale, est attribuée une « Aide au Logement Temporaire 2 » (ALT2).

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise Moulin des Monges à Gourdon et à transmettre à la CAF du Lot et aux services de l'État les éléments de suivi mensuels de l'activité de l'aire : statistiques d'occupation de la structure, montant des recettes des droits d'occupation et de consommation de fluides. Ces modalités font l'objet d'une convention adoptée annuellement.

La convention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Gourdon pour l'année 2020 précise les modalités de versement de l'aide financière de l'État ainsi que les droits et obligations des deux parties. Sa signature conditionne le versement de l'aide pour l'année 2020.

Il est rappelé que le montant de l'ALT2 est déterminé en fonction, d'une part, du nombre total de places disponibles, et, d'autre part, de l'occupation effective de celles-ci.

Au titre de l'année 2020, la part fixe déterminée en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques s'élève à 14 916,00 €, et la part variable provisionnelle déterminée en fonction du taux d'occupation prévisionnel, s'élève à 1 980,02 €, soit un montant total prévisionnel de 16 896,02 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

L'aide ALT 2 sera versée mensuellement, par douzième du montant total prévisionnel et la régularisation aura lieu sur l'année N+1.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 votes pour et 3 abstentions (Monsieur Léon CAPY – Madame Fabienne CHARBONNEL et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- approuve la convention avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, au titre de l'année 2020, dans les conditions ci-avant présentées.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-009 : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU PROJET DE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PORTE PAR LE PETR GRAND QUERCY – VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Nathalie DENIS

Par délibération en date du 4 juillet 2018, la Communauté de communes a décidé de s'engager dans le Programme d'Intérêt Général pour la rénovation de l'habitat porté par le PETR Grand Quercy.

Une étude pré-opérationnelle confiée à URBANIS a été menée sur l'ensemble du territoire du PETR Grand Quercy afin d'identifier les enjeux, de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de rénovation énergétique et d'adaptation des logements. Une convention de partenariat a été établie. Elle reprend les objectifs et les engagements de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Département du Lot (déléataire des aides à la pierre), de la Région Occitanie et de chacun des 7 EPCI qui composent le Grand Quercy.

Un cahier des charges a également été préparé en vue de recruter un opérateur chargé de l'animation du programme.

Le programme, dont la durée est de trois ans, permettra d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans leur projet de rénovation énergétique, d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap. L'habitat indigne et très dégradé pourra aussi être traité dans le cadre de ce dispositif.

Il est prévu d'accompagner 516 dossiers sur la durée du PIG, dont 73 sur le territoire de la CCQB.

Dans le cadre de la convention, la CCQB s'engage à abonder les financements ANAH, Département et Région selon les critères suivants :

Aide à destination des propriétaires occupants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- Attribution d'une prime pour les logements éligibles au programme « Habiter Mieux » d'un montant de 750 € par logement pour les propriétaires occupants aux revenus très modestes et modestes ;
- Aide de 10% du montant des travaux plafonnée à 1000 € par dossier, à destination des propriétaires occupants aux revenus très modestes et modestes, réalisant des travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap,
- Aide de 10% du montant des travaux HT, plafonnée à 4000 € par dossier, à destination des propriétaires occupants réalisant des travaux dans un logement insalubre ou très dégradé.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Communauté de communes pour l'opération sont de 60 000 € pour la durée du programme.

La Communauté de communes s'engage, avec l'aide de l'animateur du programme, à assumer le volet communication de l'opération sur le territoire et à mobiliser les acteurs de son territoire. Elle participera également au financement de l'animation dont le coût à charge du PETR est estimé à 80 496 € pour la durée du programme, au prorata de sa population (0,77 €/ hab).

L'étude pré-opérationnelle étant arrivée à son terme, il convient de valider la convention de partenariat qui permettra la mise en œuvre du PIG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire N°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général,

Considérant la compétence de la Communauté de communes en matière de politique du logement et du cadre de vie, en particulier pour mener des actions en faveur des personnes défavorisées et inciter à l'amélioration de l'habitat au travers d'opérations programmées ;

Vu le projet de convention « Programme d'intérêt général Rénovation énergétique de l'habitat du Grand Quercy »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 20 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Léon CAPY et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- de valider la convention « Programme d'intérêt général Rénovation énergétique de l'habitat du Grand Quercy » ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au projet de budget principal 2020 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-010 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON POUR LA GESTION D'ACTIVITES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE GOURDON ET D'ANGLARS-NOZAC

Rapporteur : Michel CAMMAS

Dans le cadre de ses statuts et plus précisément de sa compétence « Action Sociale », la Communauté de Communes Quercy Bouriane assure la création et la gestion de Centres de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de 3 ans et adolescents.

Afin de réaliser au mieux cet objectif, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a délégué, dans le cadre d'une convention (jointe en annexe), à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), la gestion des ALSH de Gourdon et d'Anglars-Nozac. La MJC a donc pour mission d'assurer l'information, l'accueil et l'animation des ALSH pendant les périodes périscolaires et extrascolaires, des enfants de 3 ans révolus à 11 ans révolus, ainsi que la programmation des animations selon les besoins du territoire. Pour assurer cette mission, la Communauté de Communes Quercy Bouriane verse, à la MJC, une subvention au titre de l'année N. La convention d'objectifs, arrivant à son terme, il convient de la renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2020, et pour une durée d'un an.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 20 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Léon CAPY et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- valide le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la MJC de Gourdon, pour la gestion d'activités des ALSH de Gourdon et d'Anglars-Nozac, dans les conditions ci avant-présentées, à compter du 1^{er} janvier 2020, et pour une durée d'un an,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-011 : CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ASSOCIATION LIT'DEE POUR L'OCCUPATION D'UNE SALLE SISE LA BICOQUE 26 AVENUE GAMBETTA

Rapporteur : Michel CAMMAS

L'Association LIT'DEE est une association sportive qui a pour but de promouvoir et de pratiquer la danse contemporaine avec pour objectif de se produire sur scène.

Compte tenu de l'intérêt éducatif de pouvoir proposer des animations autour de la danse et du Hip Hop au public jeune qui fréquente l'ALSH jeunesse, il est proposé de mettre à disposition de l'association LIT DEE la salle d'activité de la Bicoque tous les samedis après-midi de 13h à 19h pour la tenue d'ateliers et cours de danse contemporaine, selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 20 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Léon CAPY et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- approuve la convention de mise à disposition de la salle de la Bicoque, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESSEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-012 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PEYRILLES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LE PRET D'UN VEHICULE

Rapporteur : Michel CAMMAS

Le nombre d'enfants fréquentant les ALSH de la Communauté de Communes Quercy Bouriane les mercredis et durant les vacances scolaires s'avère de plus en plus important ce qui rend l'organisation pratique du transport, lors des sorties, plus complexe.

En outre, le minibus de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est commun aux services de la Bicoque et des ALSH de Gourdon et de Saint Germain du Bel-Air alors même que certaines dates d'animations peuvent être identiques.

Ainsi, et afin de pouvoir assurer au mieux le service, la Commune de Peyrilles, détentrice d'un véhicule utilitaire de 9 places, a été sollicitée pour le prêt de ce dernier et a répondu favorablement à cette demande.

Cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention (jointe en annexe) qui prévoit que le véhicule sera mis à disposition, contre remboursement, selon le tarif de 20,00 € pour chaque utilisation, à compter de sa signature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 20 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Léon CAPY et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition du minibus entre la Commune de Peyrilles et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué selon l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 5 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 6 février 2020

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Christiane VERDIER

Concorès :

Fajoles :

Gourdon : Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Christian LEGRAND – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Léon CAPY

Milhac :

Montamel :

Payrignac : Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air :

Saint Projet :

Soucirac :

Ussel :

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel THEBAULT – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Sylvie THEULIER – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Marie-Odile DELCAMP

Etaient absents : Gérard GAYDOU – Fabienne LALANDE – Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Anne-Marie CHIMIRRI – Philippe DELCLAU – Cécile PAGES – Claude VIGIE – Jean-François BELIVENT – Christian CHAVAROCHE – Jérôme MALEVIELLE – Robert LACOMBE – Bruno SABATIER – Jean-Claude MAURY – André MANIE – Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR – Léon-Bernard CLAESEN – Marie-Françoise TALAYSSAT – Bernard PEQUIN – Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Sylvie THEULIER

N°2020-013 : SUBVENTION – CRECHE ASSOCIATIVE « ECOUTE S'IL JOUE »

Rapporteur : Michel CAMMAS

Considérant la demande de la crèche associative « Ecoute s'il joue » pour le versement d'une subvention de 34 133,00 € mi-février 2020, afin de disposer de la trésorerie suffisante pour procéder à la paye du personnel de février, suite à des dépenses imprévues survenues en janvier 2020,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 34 133,00 € à la crèche associative « Ecoute s'il joue », et de la verser mi-février 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 20 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Léon CAPY et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à la crèche associative « Ecoute s'il joue », dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP